

**Motion des agents de l'ESI de La Réunion
à Monsieur le Directeur Régional des Finances
Publiques de La Réunion**

En réponse à la mobilisation des personnels de l'ESI de La Réunion le 16 mars 2017, le Directeur de la DISI Sud-Est, Monsieur Robert PERRIER, a affirmé par mail que « *dans l'immédiat, s'agissant du développement, le plan de charge 2017 est complet, l'emploi d'un second analyste est ouvert pour le mouvement à venir et le départ du B programmeur sera compensé* ».

Le mouvement des inspecteurs pour le 1^{er} septembre 2017 a effectivement confirmé l'affectation d'un analyste, mais concernant le mouvement informatique des B aucun programmeur n'a été affecté à La Réunion.

La Réponse apportée le 23 juin par Monsieur PERRIER aux questionnements des organisations syndicales ne peut nous satisfaire. Selon lui, la pénurie de programmeurs a conduit la Direction générale à pourvoir « *les postes les plus prioritaires au vu des enjeux nationaux* ».

Nous avons depuis appris par la voie syndicale que l'emploi de programmeur était gelé par la Direction générale.

Quels critères sont retenus pour définir les postes prioritaires ?

Les informaticiens de La Réunion sont-ils des agents de seconde zone ? L'absence de réponse officielle au courrier des agents de l'ESI adressé au Directeur général le 28 novembre 2016 inciterait à le penser.

Les personnels soussignés de l'ESI de La Réunion en appellent au Directeur Régional pour une intervention appuyée auprès de la Direction générale afin de corriger cette situation pour nous inacceptable.

Copie à Monsieur le responsable de la DISI Sud-Est

Copie à Madame la responsable de l'ESI

Copie aux syndicats Solidaires, CGTR et FO.